

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 décembre 2021

Date de la convocation : 23 novembre 2021

Etaient présents : Jean-Claude BRUNI, Isabelle CAILLAVET, Daniel CARLET, Mathias HEURTIER, Charles MONTIES, Jérôme SEGUIN, Adrien VIC, Jean-Pierre VIC.

Excusés : Jérémy BENIAÏCHE, Olivia ROBERDEAU

Absent : Gilles ZAUGG.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BRUNI

Ordre du jour :

- Voirie
- Délibération chemin rural n° 7
- Isolation appartement
- Questions diverses

Lecture du CR du conseil municipal du 4 novembre 2021

Le compte rendu du dernier conseil a été approuvé à l'unanimité.

Le centre de gestion n'a pas activé la vente du chemin rural n° 7 à M. BENIAÏCHE. Obligation de renouveler la vente.

DECLASSEMENT ET ALIENATION PARTIE CR N°7 APRES ENQUETE PUBLIC

Oùï la communication de Madame le Maire rappelant les conditions dans lesquelles il a conduit l'instruction du projet de déplacement du chemin rural n° 7" et fait procéder à une enquête publique par Monsieur LAFFARGUE, commissaire-enquêteur désigné par arrêté du 03 juillet 2018.

Connaissance étant prise des diverses pièces du dossier et lecture étant faite des déclarations, observations et réclamations recueillies au cours de l'enquête ainsi que des conclusions du commissaire enquêteur.

Considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi,

Décide à l'unanimité :

- Le déplacement du chemin rural n°7. Le nouveau tracé empruntera la ou les parcelle(s) cadastrée(s) section WB n°26 d'une contenance de 1 163 m².
- La vente des parcelles cadastrées section WA n°21 d'une contenance de 548 m² et WB n°27 m² d'une contenance de 488 m² issue de l'assiette dudit chemin à Monsieur et Madame Ahmed et Jocelyne BENIAÏCHE au prix de 1 877, 78 €.
- L'acquisition de la parcelle cadastrée section WB n°26 d'une contenance de 1 163 m².
- Désigne Monsieur Jean-Claude BRUNI, 1^{er} adjoint au maire, pour représenter la commune à ou aux acte(s) de vente qui sera ou seront établis en la forme administrative.
- précise que la dépense sera inscrite au budget 2022.

M. BABU est d'accord pour la vente du chemin donnant accès chez lui. Il utilisera l'entrée qui donne directement sur la départementale. A l'unanimité, le Conseil approuve suite à la délibération.

Demande au SDEG le contrôle de l'isolation de l'appartement et faire une étude pour une éventuelle subvention pour le changement du chauffage de l'appartement et de la salle des fêtes.

Proposition au locataire d'un petit bout de jardin derrière le container des poubelles.

Etude en cours concernant le recalibrage du ruisseau LA BEZE.

Concernant les travaux de voirie :

- Refaire l'entrée de l'église côté nord : 10 000.00 €
- Chemin BETRANOT : 13 000.00 €
- Route de MIRAN : 8700.00 €
- CASSOULET : 2700.00 €
- Lamazère : 5100.00 €
- Le crémet : 6000.00 €

PROJET C T G (convention territoriale globale) : La commune de Vic-Fezensac souhaite répartir les frais concernant la petite enfance aux communes avoisinantes. Pour info, le coût total pour la commune de Vic s'élève à 367 000.00 € par an.

La caisse d'allocation familiale finance près de 50 % de la compétence,

Les familles participent à hauteur de 12.5 %

Les communes financent 38 % du coût total dont 31.5 % (204 000 €) pour la seule commune de Vic-Fezensac.

Une participation annuelle de 3000.00 € sera demandée pour la commune de ROZES, tarif fixe pendant 5 ans.

Présentation des vœux le 15 janvier à 11 H.

Fin de séance : 23 heures